



Procès-verbal
Le mercredi 8 mai 2002 - n° 97

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE les gouvernements du Canada et du Québec assument pleinement leurs responsabilités respectives dans le dossier de la crise du bois d'œuvre affectant l'industrie forestière québécoise, ses travailleurs et les régions du Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Bissonnet, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; dix minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

8 mai 2002

À 12 h 01, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 107 Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

La motion est adoptée.

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 101 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées

n° 98 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives

Les motions sont adoptées.

8 mai 2002

M. Trudel, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministre des Régions et ministre responsable des Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

- n° 92 Loi concernant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- n° 97 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Régions
- n° 93 Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Les motions sont adoptées.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Trudel, ministre responsable des Affaires autochtones, dépose :

La carte du territoire d'application des dispositions particulières à la région de la Baie James à laquelle l'article 17 du projet de loi n° 93 fait référence, en version française et anglaise.

(Dépôt n° 1127-20020508)

M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

- n° 106 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 94 Loi concernant la Ville de Montréal

Les motions sont adoptées.

8 mai 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 95 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance

La motion est adoptée.

M. Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage

La motion est adoptée.

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1128-20020508)

Mme Leduc (Mille-Îles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

8 mai 2002

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 217 Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA)

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1129-20020508)

M. Côté (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA).

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 217 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 39 concernant le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2001 par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) ;

(Dépôt n° 1130-20020508)

La réponse à la question écrite n° 42 concernant les montants reliés au prolongement de l'autoroute 30 entre Châteauguay et Vaudreuil, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 décembre 2001 par M. Fournier (Châteauguay).

(Dépôt n° 1131-20020508)

8 mai 2002

Dépôts de rapports de commissions

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 1^{er}, 2 et 8 mai 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 72 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1132-20020508)

Dépôt de pétitions

Mme Gauthier (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 382 citoyens et citoyennes de Jonquière et de Lac Kénogami, concernant une voie d'accès direct de l'autoroute vers la rue St-Dominique.

(Dépôt n° 1133-20020508)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la Présidente, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Un document préparé par le ministère des Ressources naturelles concernant les travaux de restauration du ruisseau Pandora.

(Dépôt n° 1134-20020508)

8 mai 2002

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE les gouvernements du Canada et du Québec assument pleinement leurs responsabilités respectives dans le dossier de la crise du bois d'œuvre affectant l'industrie forestière québécoise, ses travailleurs et les régions du Québec.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 97 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 77, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté.

M. Beaulne, deuxième vice-président, rappelle qu'il y a maintenant 18 ans, soit le 8 mai 1984, des événements tragiques se produisaient à l'Assemblée nationale, alors que trois employés perdaient la vie et que plusieurs autres personnes avaient été blessées.

8 mai 2002

Puis, à l'invitation de M. Beaulne, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Motions sans préavis

M. Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20e anniversaire
du décès du pilote québécois de renommée internationale Gilles
Villeneuve.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des
consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 84, Loi
instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de
filiation, les 15 et 16 mai 2002, et à cette fin, qu'elle entende les
personnes et organismes suivants :

Le mercredi 15 mai 2002

09 h 30 à 10 h 15	Association des pédiatres du Québec
10 h 15 à 11 h 00	Assemblée des évêques du Québec
11 h 00 à 11 h 45	Fédération des unions de familles du Québec
11 h 45 à 12 h 15	Louise Vandelac - Département de sociologie - UQAM
15 h 00 à 15 h 45	Coalition pour la reconnaissance des conjoints de même sexe
15 h 45 à 16 h 30	Ordre des psychologues du Québec

8 mai 2002

16 h 30 à 17 h 15	Dre Patricia Garel et Dr André Masse - Département de pédopsychiatrie - Hôpital Sainte-Justine
17 h 15 à 18 h 00	Barreau du Québec

Le jeudi 16 mai 2002

09 h 30 à 10 h 15	Confédération des organismes familiaux du Québec
10 h 15 à 10 h 45	Me Suzanne Philips-Nootens - Faculté de droit - Université de Sherbrooke
10 h 45 à 11 h 30	Centre d'orientation sexuelle de l'Université McGill
11 h 30 à 12 h 15	Coalition des gais et lesbiennes du Québec

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne ou organisme soit, selon la durée de l'audition, de 10 ou 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 20 ou 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

QUE le ministre de la Justice, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile.

8 mai 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 86 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 86 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés au jeudi 9 mai 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

8 mai 2002

En conséquence, à 16 h 41, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL

8 mai 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) :

(Vote n° 97)

POUR - 101

Arseneau	Carrier-Perreault	Gauvin	Ménard
Barbeau	Chagnon	Gendron	Morin
Baril	Charbonneau	Geoffrion	Mulcair
(<i>Arthabaska</i>)	Charest	Gobé	Normandeau
Beaudoin	(<i>Rimouski</i>)	Houda-Pepin	Ouimet
Beaumier	Charest	Julien	Pagé
Béchard	(<i>Sherbrooke</i>)	Jutras	Paquin
Bédard	Chenail	Kelley	Paradis
Bégin	Copeman	Labbé	Paré
Bélanger	Corriveau	Lachance	Payne
Benoit	Côté	Lafrenière	Pelletier
Bergeron	(<i>Dubuc</i>)	Lamquin-Éthier	(<i>Chapleau</i>)
Bergman	Côté	Laporte	Pinard
Bertrand	(<i>La Peltrie</i>)	Laprise	Poulin
(<i>Charlevoix</i>)	Cousineau	Leduc	Rioux
Bertrand	Cusano	Legault	Robert
(<i>Portneuf</i>)	Delisle	Legendre	Rochon
Bissonnet	Désilets	Léger	Simard
Blanchet	Deslières	Lelièvre	(<i>Montmorency</i>)
Boisclair	Després	Lemieux	Simard
Bordeleau	Dion	Létourneau	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Doyer	Loiselle	St-André
Boulerice	Duguay	MacMillan	Thériault
Boulet	Facal	Maltais	Trudel
Boulianne	Fournier	Mancuso	Vallières
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Vermette
Brodeur	Gauthier	Marois	Williams
Caron	Gautrin	Marsan	